



Appel à candidature *Chargé de mission mobilité et aménagements (H/F)*

Catégorie : Catégorie A (cadre)

RIFSEEP : N/C

Nature de l'emploi : Emploi ouvert uniquement aux contractuels

Nature du contrat : CDD 3 mois

Domaines / Métier : Aménagement et développement durable du territoire

Niveau d'études / Diplôme : Niveau 7 : Master / Diplômes équivalents

Statut du poste : Vacant

Résidence administrative : Marseille

Management : Non

Principaux interlocuteurs internes : Responsable du pôle Aménagement du territoire – gestion – paysage.

Principaux interlocuteurs externes : Relations avec l'externe : Le chargé de mission (h/f) est en contact avec la préfecture, la Métropole AMP, les communes de Marseille, Cassis et la Ciotat, l'Agam, le Cerema ainsi que les propriétaires (CD13, ONF, propriétaires privés, ...).

Télétravail possible : Oui

Temps plein : Oui

Date limite de candidature : 04/09/2024

Poste à pourvoir le : 24/09/2024

1. Descriptif de l'employeur

Créé le 18 avril 2012, le Parc national des Calanques est le premier parc national périurbain en Europe à la fois terrestre et marin. Il est au cœur de la métropole urbaine d'Aix-Marseille Provence (2 millions d'habitants), ouverte sur la Méditerranée.

Le Parc national des Calanques s'étend sur les communes de Marseille, Cassis, La Ciotat et La Penne sur Huveaune. Il se compose d'un cœur terrestre de 85 km² et d'un cœur

marin de 435 km², ainsi que d'une aire d'adhésion de 26 km² et d'une aire marine adjacente de 980 km².

C'est le plus vaste parc national marin en France, se développant jusqu'à 12 miles au large, incluant non seulement des écosystèmes côtiers, mais aussi des canyons profonds, parmi les plus riches de Méditerranée occidentale.

Au cœur d'une vaste métropole urbaine, ce parc national se trouve dans une situation inédite, qui constitue un véritable défi pour la conciliation de la préservation de patrimoines naturel, paysager et culturel exceptionnels, et le développement durable des activités. Il est marqué par de fortes interactions entre la ville et la nature, sur l'espace terrestre et marin, entre le cœur et les territoires environnants : il se trouve au centre des enjeux de la gestion intégrée des zones côtières.

Il accueille près de 3 millions de visites par an. L'enjeu d'évoluer vers un accueil régulé et géré est majeur. Territoire de défis, le Parc national des Calanques appelle à inventer une nouvelle forme de relation entre la ville et la nature, et des modalités innovantes de coopération avec les collectivités, compétentes en matière d'aménagement du territoire, de mobilité...

Le Parc national des Calanques est géré par un Etablissement public national à caractère administratif (EPNA), placé sous la tutelle du ministère de la Transition écologique dont le budget général avoisine les 10 millions d'euros.

2. Descriptif du service

Les missions du pôle « aménagement du territoire, gestion, paysage » sont de plusieurs ordres :

- La conduite de grands projets sur le territoire, pour lesquels l'Etablissement est maître d'ouvrage (portes d'entrée, bâtiments, sentiers, arrachages d'espèces végétales envahissantes, ...) ;
- Le suivi des démarches de planification et d'aménagement sur le territoire du Parc national : PLUi, SCOT, grands projets métropolitains, stratégie accessibilité, plan de massif ;
- L'accompagnement des porteurs de projets d'aménagement dans la bonne prise en compte des enjeux du Parc national via la définition d'outils structurants, ou l'apport d'expertises ;
- La mise en œuvre du schéma d'accès au Parc national des Calanques ;
- L'instruction des demandes d'autorisation de travaux au titre de la réglementation spéciale applicable en cœur de Parc national, visant à préserver la biodiversité et le paysage exceptionnels des Calanques.
- La gestion des milieux et espèces via l'encadrement ou l'accompagnement des activités forestières (défense des forêts contre les incendies), cynégétiques et agricoles ;
- La mise en œuvre des travaux d'entretien des terrains du Conservatoire du littoral, en lien avec les collectivités ;

Le présent poste est rattaché hiérarchiquement au responsable du pôle « aménagement du territoire, gestion, paysage ».

3. Description du poste



Le schéma d'accès au Parc national des Calanques a été élaboré entre 2016 et 2020. Il a, depuis, été complété. Sa mise en œuvre par les collectivités territoriales prend beaucoup de temps et nécessite de très nombreuses réunions techniques. Les cinq portes d'entrée principales du Parc sont :

- Pointe Sud Madarague de Montredon, Goudes, Callelongue
- Baumettes, Cayolle
- Luminy
- Logisson Gineste
- Port-Miou Cassis

Il faut rajouter la Maison en Parc national à La Ciotat.

Le chargé de mission assiste le chef de pôle dans le pilotage de la poursuite des actions d'amélioration de l'accès prévues dans le schéma d'accès, suites aux épreuves marseillaises des Jeux Olympiques de Paris 2024 (Voile et Football) et aux premiers aménagements.

Cela concerne particulièrement les aménagements du littoral sud et les offres de mobilités alternatives à la voiture.

PRINCIPALES MISSIONS DU POSTE

- Participer avec le chef de pôle à l'animation de la mise en œuvre du schéma d'accès,
- Préparer les réunions de travail avec nos partenaires, en salle et sur le terrain,
- Réaliser les comptes-rendus, graphiques, diaporamas, ...
- Mettre à jour les outils de suivis de l'avancement des projets,
- Relancer les partenaires sur le respect des échéances,
- Préparer également les documents liés à la maîtrise d'ouvrage (PNCal) de certains aménagements : document interne de demande d'achat, d'attestations de service fait, des tableaux de suivis financiers, ...

4. Conditions particulières d'exercice

—

5. Descriptif du profil recherché

Savoirs :

- Connaissances en mobilité, infrastructures de transports et aménagements
- Connaissances généralistes du droit public (urbanisme, environnement, code de la route, code de la commande publique)

Savoir-faire :

- Expérience de travail en mode projet,
- Compétences en travaux d'aménagement pour l'accueil du public appliqués aux milieux naturels méditerranéens terrestres



- Pratique de l'animation de réunion
- Connaissances et pratiques des Systèmes d'Information Géographique

Savoir-être :

- Goût du contact, aisance relationnelle, diplomate,
- Capacité d'adaptation
- Aptitude au travail en équipe et capacité de travail en réseau,
- Grande rigueur dans l'organisation, capacité de hiérarchisation et priorisation afin d'atteindre les objectifs,
- Excellente capacité rédactionnelle, esprit d'analyse et de synthèse,
- Aptitudes à travailler en autonomie et à prendre des initiatives.

Toute personne recrutée, quel que soit son niveau de responsabilité, est soumise, dans l'exercice de ses fonctions, aux obligations de déontologie du code général de la fonction publique (probité, intégrité, impartialité, laïcité, discrétion professionnelle, exercice exclusif des fonctions, obéissance hiérarchique, obligation de réserve)

MODALITES DE RECRUTEMENT

Le dossier de candidature, comprenant une lettre de motivation et un curriculum vitae détaillé, fera apparaître les compétences et l'expérience du candidat dans les domaines d'activités visés, sa date de disponibilité ainsi que son statut.

Les dossiers de candidature seront adressés **par courriel** avec accusé de réception à l'adresse suivante : recrutement@calanques-parcnational.fr en citant en objet du mail : Candidature « **Chargé de mission mobilité et aménagements (H/F)** ».

Les candidat(es) présélectionné(es) sur dossiers seront convié(es) à présenter leur candidature devant un jury de recrutement, organisé au siège du Parc national des Calanques.

Seuls les candidat(es) présélectionné(es) seront contacté(es) pour un entretien. La non-réception d'une convocation à l'entretien équivaut à un rejet de candidature.

